



Caen



actu.fr du 13 décembre 2022

607 mots

Carte scolaire des collèges dans le Calvados : malgré l'opposition, le Département acte les changements

Lundi 12 décembre 2022, après une session mouvementée, le Département du Calvados a acté les changements dans la carte scolaire pour la rentrée 2023.



Les élus du conseil départemental (sauf ceux de l'opposition) ont voté les changements de la carte scolaire.

La session plénière du Département du Calvados du lundi 12 décembre 2022 a commencé à 14h. Elle s'est achevée à 18h30. Ce ne sont pas les orientations budgétaires qui ont fait débat mais la validation de la sectorisation des collèges publics du Calvados.

En effet, des professeurs et des parents d'élèves étaient présents dans la tribune de l'hémicycle pour suivre la session et manifester leur mécontentement. La majorité

d'entre eux est même descendue dans l'hémicycle. Faute de dialogue possible entre les élus et les manifestants, Jean-Léonce Dupont a suspendu la séance pendant plus d'une heure avant d'appeler les forces de l'ordre pour déloger les manifestants.

"Une situation inédite dans cette assemblée"

"On a vécu une situation inédite dans cette assemblée, s'est exprimé le président du Département à l'issue de la session. Ça fait 24 ans que je siége et c'est la première fois que je vois des citoyens s'asseoir dans les fauteuils des élus. Ça n'est pas ma conception de la démocratie."

La session plénière s'est tenue à huis clos, "pour des débats plus sereins", sans même la présence des journalistes.

Fusion et double sectorisation actées

Ainsi, la fusion des collèges du Val de Vire et Maupas ainsi que la double sectorisation pour les collèges Dunois à Caen et Gisèle Guillemot à Mondeville ont été actées par 38 voix pour, 11 non votants et 1 abstention. Les élus de l'opposition n'ont pas pris part aux votes.

La double sectorisation des collèges de Caen et Mondeville sera effective à la rentrée 2023. En ce qui concerne le collège Dunois, situé dans le quartier du Chemin Vert, les familles dont la résidence est rattachée au collège Dunois, pourront solliciter une affectation au collège Dunois ou au collège Pasteur. L'affectation définitive des élèves sera réalisée par les services de l'Éducation nationale dans la limite des capacités d'accueil du collège Pasteur en tenant compte des critères de mixité sociale.

Jean-Léonce Dupont l'affirme : "il y a une très faible mixité sociale à Pasteur". S'ajoute à cela des effectifs en baisse. Sur la période 2016-2021, le collège a perdu 14% de son effectif de collégiens, passant sous le seuil de 500 en 2018 (449 élèves à la rentrée de 2021).



Les manifestants étaient contre la double sectorisation.

[Réforme de la carte scolaire des collèges dans le Calvados : parents et enseignants mobilisés](#)

Pour les familles qui résident dans les communes de [Colombelles](#) et [Mondeville](#), elles pourront solliciter une affectation au collège Guillemot (à [Mondeville](#)) ou au collège Brunet (dans le centre de [Caen](#)). "Nous avons un collège caennais avec une démographie scolaire en baisse, liée à la baisse du nombre d'écoliers (-14% en 6 ans) et au secteur de recrutement limité à quatre quartiers de Caen", explique le Département.

Nous voulons proposer à des familles à proximité géographique de Brunet cette possibilité pour éviter des conséquences dramatiques pour ce collège de centre-ville. Jean-Léonce Dupont, président du Département

Là encore, ce sont les services de l'[Éducation nationale](#) qui réaliseront l'affectation définitive des élèves.

[Collèges : parents et professeurs s'introduisent dans l'hémicycle du Département à Caen, la police les expulse](#)

Parmi les revendications des manifestants ce lundi après-midi dans l'hémicycle du Département, on entendait "le manque de concertation". Interrogé, le président du Département, rétorque : "nous ne sommes pas dans une co-décision. Nous prenons nos décisions en fonction d'études chiffrées. Quand nous avons eu tous les éléments pour prendre la décision, nous l'avons rendue publique avant d'entamer la phase de concertation. C'est aussi simple que ça."